



Dans une affaire qui suscite les curiosités, un homme de 39 ans a déposé une plainte au tribunal de Première Instance de Douala Ndokoti à Douala, accusant son épouse d'abus de confiance et de haute trahison. Deux ans après leur mariage, il a découvert que sa femme était séropositive depuis plus de dix ans. Alors que le juge ne s'est pas encore prononcé sur cette affaire, elle soulève des questions importantes sur la confiance et la communication dans les relations conjugales.

### **Le choc de la découverte**

L'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, a été confronté à un choc émotionnel lorsqu'il a appris que sa femme était séropositive depuis une décennie. Selon ses déclarations, il n'avait jamais été informé de la condition médicale de son épouse avant leur mariage. Cette révélation tardive a non seulement ébranlé leur relation, mais a également remis en question la confiance qu'il avait placée en elle.

### **Abus de confiance et haute trahison**

Dans sa plainte, l'homme accuse son épouse d'abus de confiance et de haute trahison. Selon lui, le fait de ne pas lui avoir révélé sa séropositivité pendant une si longue période constitue une violation de la confiance mutuelle qui est essentielle dans un mariage. Il estime également

que cette omission intentionnelle équivaut à une trahison, car il aurait pu prendre des décisions différentes concernant leur relation s'il avait été informé de la situation dès le début.

Fou furieux, l'homme ne clame qu'une seule chose : Le divorce. Le tribunal de Première Instance de Douala Ndokoti à devra donc examiner attentivement cette affaire avant de rendre son verdict. Il devra prendre en compte les arguments des deux parties et évaluer si l'omission de la femme de révéler sa séropositivité constitue une violation des devoirs conjugaux. Le jugement rendu dans cette affaire pourrait avoir des répercussions sur les futures affaires similaires et établir des précédents juridiques importants.

A suivre...

---